CHAMPION IRON

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON ANNONCE SES RÉSULTATS PROVISOIRES POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2027 AINSI QUE LA DATE DE DIFFUSION DE SES RÉSULTATS DÉFINITIFS ET LES DÉTAILS DE L'APPEL CONFÉRENCE ET DE LA WEBDIFFUSION

MONTRÉAL, le 14 octobre 2026 / SYDNEY, le 15 octobre 2026 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (OTCQX : CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») annonce sa production, son volume de ventes et ses prix réalisés provisoires pour le deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2026 (« T2 ») de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2027 (« exercice 2027 »). Ces résultats sont provisoires, non audités et reflètent les estimations actuelles de la direction; ils n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société et restent sujets à la finalisation des procédures trimestrielles de clôture et d'examen financiers de la Société. Les résultats définitifs pourraient être différents de ceux indiqués ci-dessous.

Résultats opérationnels provisoires et résultats financiers non audités du T2 de l'exercice 2027

- 3,9 millions de tonnes métriques humides de concentré de minerai de fer produit
- 4,5 millions de tonnes métriques sèches de concentré de minerai de fer vendu
- Prix de vente moyen réalisé net[1] de 89,9 $/tonne métrique sèche et produits de 403,9 millions de dollars

Détails relatifs à l'appel conférence du T2 de l'exercice 2027 et à sa webdiffusion

Champion annonce également que la Société tiendra un appel conférence et une webdiffusion avec la haute direction le 29 octobre 2026 à 9 h 00 (heure de Montréal) / le 30 octobre 2026 à 00 h 00 (heure de Sydney), afin de passer en revue les résultats opérationnels et financiers de la Société pour le T2 de l'exercice 2027.

Les états financiers et le rapport de gestion de Champion pour le T2 de l'exercice 2027 seront publiés avant l'appel conférence et la webdiffusion et seront disponibles sur le site Web de la Société à la section « Rapports réglementaires & financiers » à l'adresse www.championiron.com, sous le profil de la Société auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Si les résultats définitifs sont sensiblement différents des résultats provisoires publiés dans le présent communiqué, la Société en informera promptement le marché conformément à ses obligations d'information continue.

Une retransmission audio de l'appel conférence sera disponible pour une période de 90 jours sur le site Web de Champion à l'adresse www.championiron.com/investisseurs/evenements-presentations.

Accès à l'appel conférence :

Tél. local et outremer :	(+1) 416 945 7677
Tél. Amérique du Nord :	(+1) 888 699 1199
Tél. Australie :	(+61) 2 8017 1385
Webdiffusion :	www.championiron.com/investisseurs
Retransmission outremer :	(+1) 289 819 1450
Retransmission Amérique du Nord :	(+1) 888 660 6345
Code d'accès à la retransmission :	56477 #
Expiration de la retransmission :	Jeudi 5 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de Montréal) / Vendredi 6 novembre 2026 à 15 h 59 (heure de Sydney)

À propos de Champion Iron Limited

Champion est un producteur de minerai de fer de haute pureté, avec des activités au Canada et en Norvège. Par l'entremise de Minerai de fer Québec inc., Champion détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom (« Lac Bloom ») situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 kilomètres au nord de Fermont, Québec. Le Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux usines de concentration qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable, ayant une capacité nominale combinée de 15 millions de tonnes métriques humides par année. Les deux usines de concentration produisent des concentrés de minerai de fer de haute pureté avec de faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe. Le concentré de minerai de fer du Lac Bloom est expédié par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec. Bénéficiant de l'une des ressources les plus pures au monde, Champion met en œuvre un programme de travaux pour être en mesure de convertir jusqu'à la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom afin de produire du matériel de qualité réduction directe pour boulettes pouvant atteindre 69 % Fe. Les produits de minerai de fer de haute pureté et à plus faible teneur en contaminants du Lac Bloom ont su se mériter une prime par rapport à l'indice Platts IODEX CFR Chine pour le minerai de fer à 61 % Fe (anciennement, l'indice Platts IODEX CFR Chine pour le minerai de fer à 62 % Fe). Champion détient et exploite également Rana Gruber AS (« Rana Gruber »), un producteur norvégien de minerai de fer établi à Mo i Rana, Nordland. Avec une production continue depuis les années 1960, Rana Gruber produit environ 1,8 million de tonnes métriques sèches par année de concentré de minerai de fer, d'hématite et de magnétite. Champion a livré ses concentrés de minerai de fer à l'échelle mondiale, notamment en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde, en Asie du Sud-est, en Afrique du Nord et au Canada. En plus de ses mines en production, Champion détient une participation de 51 % dans Kami Iron Mine Partnership, détenu conjointement avec Nippon Steel Corporation et Sojitz Corporation et par l'intermédiaire duquel le projet Kami est détenu. Situé à environ 21 kilomètres au sud-est du Lac Bloom, le projet Kami bénéficie d'un accès aux infrastructures existantes. Champion détient également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant les propriétés Cluster II, situées à moins de 60 kilomètres au sud du Lac Bloom.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter: info@championiron.com*; 514-316-4858*

Demandes des médias : Noémie Prégent-Charlebois, vice-présidente, Communications, Affaires gouvernementales et Communautés
Relations avec les investisseurs : Alexandre Buissières, directeur, Développement corporatif et marchés des capitaux

Pour plus de renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : *www.championiron.com*.
La diffusion à l'ASX du présent communiqué a été autorisée par le chef de la direction de Champion Iron Limited, David Cataford, conformément à la règle d'inscription 15.5 de l'ASX.
Sauf indication contraire, tous les montants en dollars indiqués dans les présentes sont libellés en dollars canadiens.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, incluant les résultats provisoires pour le T2 de l'exercice 2027, la date de publication prévue des états financiers et du rapport de gestion de la Société, la date de l'appel conférence et de la webdiffusion et la disponibilité de la webdiffusion et de la retransmission, la production du Lac Bloom, la capacité nominale, la qualité des produits et la capacité de produire du concentré de minerai de fer destiné à la

réduction directe, le programme de travaux visant à convertir jusqu'à la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom pour produire du minerai de fer de qualité réduction directe pour bouletage (le projet RDPB), la production annuelle prévue de Rana Gruber, et l'avis de la Société concernant les mesures non conformes aux IFRS et les autres mesures financières, y compris le prix de vente moyen réalisé net et l'utilité de ces mesures pour les investisseurs. Les résultats provisoires reflètent les estimations de la direction fondées sur les informations disponibles en date du présent communiqué de presse et restent sujets à la finalisation des procédures trimestrielles de clôture et d'examen financiers de la Société, y compris la finalisation des ajustements de prix provisoires, des frais de transport maritime et autres ajustements de clôture. Bien que la Société croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs impliquent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus et les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans les énoncés prospectifs; les lecteurs ne devraient donc pas accorder d'importance indue à ces énoncés. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, les prix du minerai de fer; les prix de l'énergie; les coûts d'exploitation; les coûts de transport; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; la disponibilité continue de capital et de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer comme prévu, y compris ceux des fournisseurs tiers ou des contreparties; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; les délais dans les projets; les événements géopolitiques; et les effets de catastrophes et de crises de santé publique sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion, ainsi que les facteurs traités dans la section sur les facteurs de risque du rapport de gestion de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2026, disponible sous le profil de la Société auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au, sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Sous réserve des obligations d'information continue de la Société en vertu des règles d'inscription de l'ASX et de toute autre obligation en vertu de la législation ou de la règlementation boursière applicables, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs.

[1] Le prix de vente moyen réalisé net est une mesure financière non conforme aux IFRS calculée comme étant les produits divisés par le concentré de minerai de fer vendu en tonnes métriques sèches. Cette mesure n'est pas une mesure financière standardisée en vertu des IFRS et pourrait ne pas être comparable à des mesures financières similaires utilisées par d'autres émetteurs. Elle ne doit pas être considérée isolément ni comme substitut aux fins de l'analyse de l'information financière de la Société présentée conformément aux IFRS. Cette mesure a pour but d'aider les investisseurs à évaluer la performance de la Société.